



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Huitième session

Doha, 26 novembre-7 décembre 2012

Point 22 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la huitième session

de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto

**Projet de rapport de la huitième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties
au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M. Andrej Kranjc (Slovénie)

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Adoption de l'ordre du jour		
B. Élection au Bureau de membres de remplacement		
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaries		
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique		
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre		

-
- IV. Rapports du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto
(Point 4 de l'ordre du jour)
 - V. Examen des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées par les Parties
(Point 5 de l'ordre du jour)
 - VI. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan
(Point 6 de l'ordre du jour)
 - VII. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre
(Point 7 de l'ordre du jour)
 - VIII. Questions relatives à l'application conjointe
(Point 8 de l'ordre du jour)
 - A. Directives relatives à l'application conjointe.....
 - B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.....
 - IX. Questions relatives au respect des dispositions du Protocole de Kyoto
(Point 9 de l'ordre du jour)
 - A. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions
 - B. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.....
 - X. Fonds pour l'adaptation
(Point 10 de l'ordre du jour)
 - A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
 - B. Examen initial du Fonds pour l'adaptation.....
 - XI. Questions relatives au relevé international des transactions
(Point 11 de l'ordre du jour)
 - XII. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto
(Point 12 de l'ordre du jour)
 - XIII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto
(Point 13 de l'ordre du jour)
 - XIV. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
(Point 14 de l'ordre du jour)
 - XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto
(Point 15 de l'ordre du jour)
 - XVI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
(Point 16 de l'ordre du jour)
 - XVII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
(Point 17 de l'ordre du jour)

- XVIII. Questions administratives, financières et institutionnelles
(Point 18 de l'ordre du jour)
- A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011
- B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.....
- C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant
dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto
- XIX. Réunion de haut niveau
(Point 19 de l'ordre du jour)
- XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateur
(Point 20 de l'ordre du jour)
- XXI. Questions diverses
(Point 21 de l'ordre du jour)
- XXII. Conclusion des travaux de la session
(Point 22 de l'ordre du jour)
- A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto sur sa huitième session.....
- B. Clôture de la session.....

Annexes

(À compléter)

Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa huitième session

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte au Centre national des congrès du Qatar, à Doha, le 26 novembre 2012, par M. Abdullah bin Hamad Al-Attiyah, Président de l'Autorité administrative de contrôle et de transparence, qui en assurait la présidence¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 26 novembre, la CMP était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive renfermant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2012/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la septième session de la CMP, en tenant compte des avis exprimés par les Parties à la trente-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et en concertation avec les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

3. Sur proposition du Président de la huitième session de la CMP, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

¹ La huitième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la dix-huitième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau sont consignées dans les deux rapports. L'ensemble de la documentation de même que les débats retransmis sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop18/templ/ovw_onDemand.php?id_kongressmain=231. Cette URL est provisoire; elle sera modifiée au moment de la publication du rapport final.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Examen des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées par les Parties.
6. Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto présentée par le Kazakhstan.
7. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
8. Questions relatives à l'application conjointe:
 - a) Directives relatives à l'application conjointe;
 - b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.
9. Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto:
 - a) Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions;
 - b) Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
10. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Examen initial du Fonds pour l'adaptation.
11. Questions relatives au relevé international des transactions.
12. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto.
13. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
14. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
16. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
17. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
18. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
19. Réunion de haut niveau.
20. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses.
22. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le 26 novembre, le Président a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.

5. Le Président a proposé de revenir à ce point subsidiaire ultérieurement durant la session, une fois que les candidatures restant à présenter auraient été reçues et que des consultations auraient été menées.

(À compléter)

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À la 1^{re} séance, le 26 novembre, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2012/1. Il a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la fin de leur session, le 1^{er} décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP. Il a aussi noté que le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) présenterait les résultats de ses travaux avant que la session s'achève.

7. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 9 b) Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

Point 10 b) Examen initial du Fonds pour l'adaptation

Point 11 Questions relatives au relevé international des transactions

Point 12 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto

Point 13 Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

Point 14 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 16 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 18 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011

Point 18 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

8. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto», le Président a rappelé que, dans sa décision 1/CMP.7, la CMP a demandé au Groupe de travail spécial de s'efforcer de remettre les résultats de ses travaux en application de la décision 1/CMP.1 en temps voulu pour mener à bien sa tâche avant la huitième session de la Conférence des Parties. Il a informé la Conférence des Parties que le Groupe de travail spécial était appelé à soumettre un ensemble d'amendements au Protocole de Kyoto qui permettrait de lancer la mise en œuvre de la deuxième période d'engagement dès le 1^{er} janvier 2013.

9. Le Président a informé les délégations que la Présidente du Groupe de travail spécial, M^{me} Madeleine Rose Diouf Sarr (Sénégal), rendrait compte à la CMP à une séance ultérieure des travaux du groupe une fois ceux-ci achevés et il a invité M^{me} Diouf Sarr à fournir des renseignements sur l'organisation des travaux du Groupe de travail spécial.

10. Il a également informé les délégués que le SBI et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique présenteraient les conclusions de leurs travaux avant la fin de la session.

11. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

12. Le Président a informé les délégations qu'il convoquerait une table ronde ministérielle informelle le 5 décembre. Il les a également informées qu'il avait tenu régulièrement des réunions de bilan pendant la session.

13. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Algérie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres et de la Croatie), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Swaziland (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de la Gambie (au nom des pays les moins avancés), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), des Philippines (au nom de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), de la République démocratique du Congo, de la Dominique, de l'Équateur, de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Koweït, de la Malaisie, du Mali, de la Mauritanie, du Nicaragua, du Pakistan, du Paraguay, des Philippines, de l'Arabie saoudite, de Sri Lanka, du Soudan et du Venezuela (République bolivarienne du), de la Bolivie (État plurinational de) (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité de commerce des peuples) et du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale). Le représentant d'une Partie a pris la parole³.

14. Les représentants de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (organisations non gouvernementales de défense de l'environnement et organisations représentant les jeunes) ont fait une déclaration.

³ Les retransmissions intégrales sur le Web des séances plénières sont accessibles à l'adresse http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop18/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=231. Cette URL est provisoire; elle sera modifiée au moment de la publication du rapport final.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

(Point 4 de l'ordre du jour)

(À compléter)

V. Examen des propositions d'amendement au Protocole de Kyoto présentées par les Parties

(Point 5 de l'ordre du jour)

15. À sa 2^e séance, le 28 novembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2009/2, FCCC/KP/CMP/2009/3, FCCC/KP/CMP/2009/4, FCCC/KP/CMP/2009/5, FCCC/KP/CMP/2009/6, FCCC/KP/CMP/2009/7, FCCC/KP/CMP/2009/8, FCCC/KP/CMP/2009/9, FCCC/KP/CMP/2009/10, FCCC/KP/CMP/2009/11, FCCC/KP/CMP/2009/12, FCCC/KP/CMP/2009/13, FCCC/KP/CMP/2010/3 et FCCC/KP/CMP/2012/2.

16. Le Président a rappelé que la CMP avait examiné cette question à ses cinquième et sixième sessions et qu'à sa septième session, elle avait examiné 13 des 14 propositions (contenues dans les documents énumérés ci-dessus au paragraphe 15) d'amendement au Protocole de Kyoto. À la septième session, la CMP avait décidé de rester saisie de la question et d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa huitième session, conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Le Président a informé les délégations que, par la suite, Nauru avait présenté une proposition supplémentaire au titre de ce point en 2012.

17. Le Président a donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

18. Le Président a proposé que la CMP reste saisie de la question en attendant les résultats des travaux du Groupe de travail spécial.

(À compléter)

VI. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan

(Point 6 de l'ordre du jour)

19. À sa 2^e séance, le 28 novembre, la CMP a examiné cette question, qui avait été inscrite à l'ordre du jour à la suite d'une proposition soumise par le Kazakhstan (FCCC/KP/CMP/2010/4).

20. Le Président a invité le Kazakhstan à prendre la parole.

21. En outre, le représentant d'une Partie à pris la parole.

22. Sur proposition du Président, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles, sous la responsabilité de M. Philip Gwage (Ouganda), sur cette question.

(À compléter)

VII. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 7 de l'ordre du jour)

23. À sa 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les représentants à se référer aux documents FCCC/KP/CMP/2012/3 (Part I et II) et FCCC/KP/CMP/2012/11 contenant, respectivement, le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) et les recommandations du Conseil exécutif. Le rapport annuel présente les activités menées pendant la période allant du 27 octobre 2011 au 13 septembre 2012.

24. À l'invitation du Président, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Maosheng Duan (Chine), a présenté succinctement le rapport annuel du Conseil exécutif à la CMP. Il a souligné que des objectifs importants avaient été atteints en 2012 et a donné des exemples de la façon dont le MDP est utilisé comme moyen d'incitation à investir dans l'atténuation des changements climatiques et le développement durable. Le Président a indiqué les principaux résultats obtenus pour ce qui est de renforcer l'extensibilité, la portée, l'objectivité et l'efficacité du mécanisme, notamment l'adoption de lignes directrices essentielles sur les niveaux de référence normalisés et l'accord sur un système permettant aux participants à des projets de faire connaître, de façon cohérente et transparente, la contribution escomptée de leurs projets au développement durable. Il a également informé les représentants de la mise au point de lignes directrices visant à simplifier l'évaluation des projets de faible ampleur, initiative qui devrait élargir les avantages du MDP aux pays qui sont actuellement sous-représentés dans le mécanisme, et de travaux en cours pour améliorer le système d'accréditation de sorte que la vérification des réductions des émissions respecte des normes rigoureuses et transparentes.

25. Rappelant que le MDP ne cesse d'évoluer et d'être amélioré, le Président du Conseil exécutif a noté l'importance de l'examen des modalités et procédures relatives au MDP qui sera entrepris l'année prochaine afin de renforcer encore les activités correspondantes, et souligné que le Conseil exécutif était résolu à examiner comment le MDP pourrait être, à terme, utilisé de manière optimale par les Parties. Il a estimé essentiel que les Parties

s'attachent non seulement à définir d'urgence des objectifs ambitieux en matière d'émissions, mais aussi à envoyer un signal clair quant à l'utilité du MDP dans le cadre de l'action internationale à engager face aux changements climatiques.

26. Le Président a remercié tous les membres du Conseil exécutif de leur travail et a salué les résultats obtenus pendant l'année écoulée.

27. Les représentants de 18 Parties ont pris la parole, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un s'exprimant au nom des pays les moins avancés (PMA).

28. Le représentant d'une organisation non gouvernementale et le représentant d'un collectif d'organisations non gouvernementales (organisations non gouvernementales représentant le commerce et l'industrie) ont également pris la parole.

29. Le Président a fait observer que, pour prendre acte des travaux du Conseil exécutif et lui donner de nouvelles orientations, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa huitième session. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M. Giza Gaspar Martins (Angola) et M. Kunihiko Shimada (Japon), sur la question.

30. Le Président a rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP.

(À compléter)

VIII. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Directives relatives à l'application conjointe

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

31. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les représentants à se référer au document FCCC/KP/CMP/2012/4 contenant le septième rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe (le Comité).

32. À l'invitation du Président, le Président du Comité, M. Wolfgang Seidel (Allemagne), a rendu compte oralement à la CMP.

33. Le Président a dit que l'application conjointe avait rempli son office en incitant à investir dans des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en contribuant à rendre possibles des réductions de GES à faible coût. Il a aussi indiqué que l'application conjointe passait par une étape critique et que des incertitudes pesaient sur son avenir, et que les Parties devaient prendre des décisions à Doha pour assurer une transition harmonieuse de l'application conjointe vers une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

34. Le Président a donné un aperçu général des recommandations détaillées établies par le Comité, en consultation avec les parties intéressées et compte tenu des observations communiquées par les Parties, sur la façon dont le mécanisme de l'application conjointe pourrait évoluer. Il était question notamment d'instaurer pour la gestion du mécanisme une filière unique, mais optimisée, dont la réglementation reviendrait pour l'essentiel pays

hôtes. En conclusion, le Président a indiqué aux représentants que le Comité avait fait tout son possible, au moment d'élaborer les mesures de transition et les recommandations sur la révision des lignes directrices relatives à l'application conjointe, pour faire en sorte que le mécanisme reste viable par la suite.

35. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leur travail important tout au long de l'année.

36. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration.

37. Le Président a fait observer que, pour prendre acte des travaux accomplis et donner de nouvelles orientations concernant l'application conjointe, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa huitième session. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par M. Balisi Gopolang (Botswana) et M. Helmut Hojesky (Autriche), sur cette question.

38. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Comité.

(À compléter)

IX. Questions relatives au respect des dispositions du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

39. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les représentants à se référer au document FCCC/KP/CMP/2012/6 contenant le septième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions (le Comité), qui rend compte des activités menées par le Comité au cours de sa septième année d'existence, du 14 octobre 2011 au 25 octobre 2012.

40. Le Président a invité l'un des coprésidents de la plénière du Comité, M. Khalid Abuleif (Arabie saoudite), à présenter succinctement le rapport annuel à la CMP.

41. Le coprésident a indiqué que 2012 avait été l'année la plus chargée jusqu'à maintenant pour la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions, l'examen des questions de mise en œuvre ayant concerné cinq Parties et débouché sur l'adoption de 25 décisions. Le niveau d'activité sans précédent de la chambre de l'exécution s'expliquait par les difficultés rencontrées par les Parties visées à l'annexe I concernant leurs systèmes d'inventaire de GES nationaux et la maturité du processus d'examen au titre du Protocole de Kyoto. Le coprésident a aussi indiqué que la chambre de l'exécution avait rétabli l'admissibilité de quatre Parties à participer aux mécanismes de flexibilité et que des questions nouvelles de mise en œuvre étaient à l'examen concernant l'inventaire d'une Partie. Passant aux activités de la chambre de la facilitation, il a indiqué que celle-ci était parvenue à une compréhension plus fine de sa fonction consistant à signaler rapidement tout risque de non-respect et s'était entendue sur des modalités de fonctionnement indicatives pour guider son action dans ce domaine.

42. Le coprésident a informé la CMP que le Comité attendait avec intérêt de s'atteler aux tâches liées à la période d'ajustement et à l'évaluation du respect des dispositions pour la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et d'examiner les incidences des décisions que la CMP devait prendre à la session en cours sur ses activités.

43. Le Président a remercié tous les membres du Comité pour leur travail important tout au long de l'année, puis a donné la parole aux Parties; il n'y a eu aucune déclaration.

44. Le Président a indiqué qu'il conviendrait qu'une décision soit adoptée sur ce point par la CMP à sa huitième session. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de tenir des consultations informelles, sous la responsabilité de M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et M^{me} Christina Voigt (Norvège), sur cette question.

45. Le Président a aussi rappelé aux Parties qu'un membre suppléant de la chambre de la facilitation devait être élu par la CMP à la session en cours.

(À compléter)

B. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 9 b de l'ordre du jour)

(À compléter)

X. Fonds pour l'adaptation

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

46. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les représentants à se référer au document FCCC/KP/CMP/2012/7 contenant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP, qui porte sur les activités de la période allant du 30 novembre 2011 au 30 juin 2012.

47. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Luis Santos (Uruguay) a présenté succinctement les activités du Conseil, indiquant que l'exécution des projets approuvés depuis le lancement opérationnel du Fonds avait beaucoup avancé. Il a indiqué également que le nombre d'entités de mise en œuvre nationales accréditées avait été porté à 14, grâce en grande partie aux ateliers organisés ces deux dernières années aux plans régional et sous-régional pour faire mieux connaître le processus et les critères d'accréditation. Le Président a informé les représentants que le Conseil avait accrédité une nouvelle entité de mise en œuvre multilatérale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et que plus de 20 nouvelles demandes d'accréditation étaient parvenues au Conseil qui les examinerait à sa prochaine réunion. Rendant compte du montant total des ressources affectées par le Conseil à l'exécution de projets et de programmes au cours des deux dernières années (166,5 millions de dollars des États-Unis), le Président a indiqué que le Conseil était préoccupé par la très forte diminution récente du prix des unités de réduction certifiée des émissions, qui sont la principale source de revenus du Fonds. En conclusion, il a remercié les Parties qui avaient fait des dons au Fonds.

48. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leur travail important tout au long de l'année.

49. Les représentants de 10 Parties ont fait des déclarations.

50. Le Président a fait observer que, pour prendre acte des travaux du Conseil du Fonds pour l'adaptation et lui donner de nouvelles orientations, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa huitième session. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Diane Barclay (Australie) et M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), sur cette question.

51. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP devait élire des membres et des membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la session en cours.

(À compléter)

B. Examen initial du Fonds pour l'adaptation

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XI. Questions relatives au relevé international des transactions

(Point 11 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XII. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIV. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 14 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 15 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 16 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 17 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 18 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 18 c) de l'ordre du jour)

52. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a rappelé qu'à sa deuxième session, la CMP avait demandé au SBI d'examiner la question afin de présenter un projet de décision pour adoption à une future session de la CMP.

53. Il a informé les représentants que le SBI avait achevé ses délibérations sur la question à sa trente-sixième session et communiqué un projet de dispositions conventionnelles pour examen à la session en cours.

54. Le Président a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

55. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de tenir des consultations informelles, sous la responsabilité de M. Javier Díaz Carmona (Costa Rica), sur cette question.

XIX. Réunion de haut niveau

(Point 19 de l'ordre du jour)

56. Le 4 décembre a eu lieu une cérémonie de bienvenue, à laquelle ont assisté l'Émir du Qatar, S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, l'Émir du Koweït, S. A. le cheikh

Sabah IV Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Vuk Jeremić, le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP, M. Al-Attiah, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Figueres, et d'autres dignitaires.

57. La réunion de haut niveau de la Conférence des Parties à sa dix-huitième session et de la CMP à sa huitième session a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la CMP à la 3^e séance de la Conférence des Parties et de la CMP, le 4 décembre.

XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateur

(Point 20 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa huitième session

(Point 22 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Clôture de la session

(Point 22 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)
